

Cité Djouhara 554 Tours CNEP-Les Halles-Belouizdad-Alger

**CONSEIL LOCAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LA WILAYA DE
TLEMCCEN**

Immeuble administratif- 2^{ème} étage, Bd Pasteur, Tlemcen- Tél : 043203197

Réf : 156/Pdt/CLOA TL. /2014

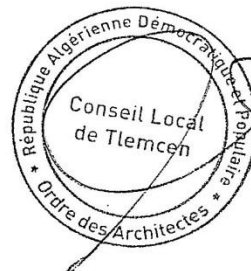
le 20.03.2014

DECISION

- Vu le Décret Législatif 94-07 du 18/05/1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte.
- Vu le Décret Exécutif 93-293 du 02/09/1996 fixant les modalités de fonctionnement des instances de l'Ordre de la profession d'architecte.
- Vu le règlement intérieur de l'Ordre des Architectes
- Vu la lettre de démission, en date du 02/02/2014 de Mr AHMED AMMAR Abdelghani du poste de Secrétaire Général du CLOA de la Wilaya de Tlemcen.
- Vu l'acceptation de la démission du Secrétaire Général du CLOA de la Wilaya de Tlemcen lors de la réunion du 20/02/2014 en la présence de ce dernier.
- Vu la désignation du nouveau Secrétaire Général, en séance extraordinaire du 06/03/2014 du CLOA de la wilaya de Tlemcen convoquée par le Président.
- Vu la réunion du CLOA de la Wilaya de Tlemcen, du 15/03/2014, qui a entériné L'accord de Mr GHERBI Djamel, membre du CLOA, pour le poste de nouveau Secrétaire Général.

DECIDE

- 1/ Mr GHERBI Djamel, membre du CLOA de la Wilaya de Tlemcen, est installé au poste de Secrétaire Général à compter du 15/03/2014.
- 2/ Mr GHERBI Djamel est invité à procéder à la passation des consignes du Secrétaire Général démissionnaire dans les délais réglementaires.



P/Le CLOA
Le Président

Saïd BALI
Président